



DÉCISION

N° : 2025-122

27 MAI 2025

Exécutoire le :

Publiée / Notifiée le : 27 MAI 2025

Visée le : 03 JUIN 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°25011

Prestation de transport et traitement des déchets des UDEP Centre et Sud Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer les deux lots du marché n°25011 relatifs aux prestations de transport et traitement des déchets des UDEP Centre et Sud pour une durée d'un an, non renouvelable.

- Lot 1 : Boues UDEP Sud : transport et traitement

Le titulaire retenu est l'entreprise NANET LOCABENNES domiciliée au 916 Route des Chancelières, 73800 Porte-de-Savoie, pour un montant maximum de 15 000 € HT.

- Lot 2 : Déchets UDEP Aix les Bains : transport et traitement

Le titulaire retenu est l'entreprise SUEZ RV CENTRE EST domiciliée au 18 Rue Félix Mangani, 69009 Lyon, pour un montant maximum de 130 000 € HT.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme. la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Les entreprises titulaires :
 - NANET LOCABENNES
 - SUEZ RV CENTRE EST

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 1^{er} Vice-Président délégué à la
commande publique
YVES MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travail et territoire intercommunal et gens du voyage
le 26/05/2025 11:28:37



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2025-122 : Marché n.25011 - Prestation de transport et traitement des déchets des UDEP Centre et Sud - Attribution

Date de transmission de l'acte : 03/06/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 03/06/2025

Numéro de l'acte : dec1007 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250526-dec1007-AR

Date de décision : 26/05/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)